

16 février 2015

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 juillet 2014 en vue du bouclage d'un crédit d'étude et de réalisation terminés, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 14 521,81 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de la rénovation et au réaménagement des trois préaux du groupe scolaire de Cité-Jonction situé avenue de Sainte-Clotilde 24, parcelle N° 366, feuilles N°s 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, gérés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La proposition PR-1089 a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 16 septembre 2014.

La commission, sous la présidence de M^{me} Vera Figurek, a étudié la présente proposition lors de sa séance du 6 janvier 2015. La rapporteuse remercie M. Andrew Curtis pour ses excellentes notes de ladite séance.

Rappel de la proposition

Le Conseil administratif présente le décompte final du crédit d'étude (PR-388 du 13 janvier 2005) pour la partie concernant la Jonction et du crédit de réalisation (PR-587 du 21 novembre 2007) en son arrêté I ainsi qu'une demande de crédit complémentaire de 14 521,81 francs.

Séance du 6 janvier 2015

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction du département

L'objectif de cette audition est de justifier le dépassement d'environ 14 000 francs, un dépassement relativement faible en fonction du crédit voté pour cet objet de plus de 2,5 millions de francs. Ce surcoût est essentiellement dû à un problème en lien avec une haie de bambous. Certains voisins s'étant plaints de cet aménagement, il a fallu faire tout un travail de concertation ainsi qu'un réaménagement de cette haie. Cette haie était en effet trop dense et trop haute, ce qui assombrissait considérablement les habitations du voisinage. Pour mémoire,

le crédit d'étude a été déposé en 2007 et voté un an plus tard. Des aménagements sur deux préaux avaient été votés et il avait été convenu de travailler d'abord sur l'un et ensuite sur l'autre (en fonction des capacités du service). Le département a pris du temps à clôturer le préau, notamment à cause de réadaptations sur certains jeux. Le Service des espaces verts n'est pas intervenu au stade de l'élaboration et de la construction mais le fait ensuite dans des cas d'entretien. Pour le dépassement présent il a été fait appel à une entreprise privée mais il n'y a eu aucune hausse contractuelle ou conjoncturelle.

Le raisonnement ayant abouti au choix de planter une haie de bambous, plutôt qu'une «essence plus locale» n'a pas pu être explicité. Par contre, l'objectif de cette formation végétale était clairement de donner une touche verte à un préau très minéral.

Vote

La proposition PR-1089 est acceptée à l'unanimité des commissaires présent-e-s (2 UDC, 3 LR, 1 DC, 1 MCG, 2 S, 2 Ve, 2 EàG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 142 900 francs, voté par le Conseil municipal le 19 septembre 2005 (PR-388 partie Cité-Jonction), est bouclé.

Art. 2. – Le crédit de 2 357 602 francs, voté par le Conseil municipal le 26 mai 2008 (PR-587, arrêté I), est bouclé.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article 2 de 14 521,81 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 4. – Le montant prévu à l'article 2 sera porté à l'actif du bilan de la Ville de Genève et amorti sur la durée restante de la réalisation.